



POLITIQUE SANTÉ SÉCURITÉ

Les Laboratoires BOIRON considèrent ses ressources humaines comme la première richesse de l'entreprise. La préservation de la santé et de la sécurité des collaborateurs apparait donc comme une évidence.

Cette politique souligne l'engagement à fournir un environnement de travail sûr et sain pour tous les employés, clients et partenaires de l'entreprise. Elle reflète la détermination à prévenir les accidents et maladies professionnelles et à préserver la santé de tous au sein de l'entreprise.

Compte tenu de l'organisation des Laboratoires BOIRON, caractérisée par une forte présence sur le territoire français, que ce soit en termes du nombre de sites ou du nombre de collaborateurs, cette politique s'applique uniquement aux sites de production, aux établissements et au siège de l'entreprise situés en France. Elle pourra être étendue aux filiales étrangères de l'entreprise lors d'une prochaine révision.

ENGAGEMENTS

Les Laboratoires BOIRON s'engagent à :

1. Préserver la santé, la sécurité et l'intégrité des collaborateurs

- En respectant la réglementation en matière de droit du travail ;
- En organisant l'information, la sensibilisation et/ou la prévention en matière de santé et/ou de sécurité, notamment au-travers d'évènements (ex. journées thématiques), d'affichages en matière de prévention des risques ;



- En formant les managers et les directeurs des établissements sur leur rôle, leurs obligations et leurs responsabilités en matière de santé et sécurité au travail ;
- En assurant un suivi régulier de l'état de santé du salarié en partenariat avec le personnel infirmier interne à l'entreprise lorsqu'il existe et avec les services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI) auxquels adhère l'entreprise.

2. Développer la prévention à différents niveaux

Prévention primaire (prévention)

- En mettant à jour le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) lors d'un aménagement modifiant les conditions de travail ou impactant la santé ou la sécurité des collaborateurs, en cas d'évolution de l'évaluation d'un risque et au moins une fois par an ;
- En élaborant annuellement le PAPRI Pact (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail). Ce programme est présenté au 1er trimestre au sein de chaque CSE d'établissement, avec le suivi des actions réalisées l'année précédente ;
- En encourageant et prenant en compte les remontées des collaborateurs sur les situations dangereuses.

Prévention secondaire (protection)

- En formant les collaborateurs à la gestion des urgences ;
- En formant les collaborateurs aux gestes et postures visant à prévenir les risques d'accident du travail et/ou de maladies professionnelles et en les dotant des EPI adaptés ;
- En veillant à la santé mentale des collaborateurs, notamment au-travers des référents risques psychosociaux (RPS) désignés dans l'entreprise et aux moyens de prévention et de repérage des RPS mis en œuvre.

Prévention tertiaire (réparation)

- En accompagnant les collaborateurs dans la reconnaissance de leur situation de handicap au sein de l'entreprise ;
- En favorisant les mesures visant à éviter la désinsertion professionnelle.



INDICATEURS & SUIVI

Les indicateurs de mise en œuvre de cette politique sont examinés annuellement par le Comité de Direction pour vérifier l'atteinte des objectifs et identifier les axes d'amélioration et de renforcement.

Ils sont présentés en Comité Social et Economique Central (CSEC), puis communiqués à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise.

RESPONSABILITÉ

La Direction Générale est responsable de la mise en œuvre de cette politique santé et sécurité au travail. Elle s'appuie sur l'ensemble des managers et également sur la Direction des Ressources Humaines et le pôle Hygiène, Sécurité, Environnement et Sûreté.

PÉRIODICITÉ DE RÉVISION

Cette politique sera révisée tous les trois ans. Elle pourra également être amenée à évoluer aux fins de mise en conformité avec les lois et réglementations en vigueur.

